



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 60552

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque de pénurie de gynécologues médicaux. Selon les chiffres du Conseil de l'ordre des médecins, le nombre de gynécologues médicaux a connu une baisse de près de cinq cent praticiens entre 2008 et 2013, soit plus du quart de l'effectif de médecins spécialistes en exercice. Cette situation préoccupante qui s'explique en partie par le trop faible nombre de postes internes a suscité de nombreuses inquiétudes au sein de la profession. Ainsi, le Comité de défense de la gynécologie médicale, la fédération nationale des collèges de gynécologie médicale et l'association des internes et assistants en gynécologie médicale s'alarment des conséquences que la pénurie de gynécologues médicaux pourrait entraîner sur la santé des femmes, en particulier des jeunes filles. Aussi, elle lui demande ce qu'elle compte entreprendre afin de garantir aux femmes une offre de soins de qualité et accessible.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Plusieurs réponses ont été apportées concernant cette situation. Tout d'abord, le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'est établi à 8 000 en 2014. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des spécialités médicales, dont la gynécologie médicale. Par ailleurs, la loi du 21 juillet 2009 prévoit de recourir à des prévisions quinquennales du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale. A ce titre, le nombre de postes proposés est en augmentation constante. L'arrêté du 10 juillet 2014 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) à 48 au titre de l'année universitaire 2014-2015, soit 7 postes supplémentaire par rapport à l'année universitaire 2013-2014. Il a également fixé le nombre de postes à pourvoir en gynécologie-médicale pour la période 2014-2018 à 227.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60552

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5917

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7663